

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2579 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BENAÏSSA Ahmed

Date de naissance : 01.04.1943

Adresse : halituelle

Tél. : 06 71 92 70 04 Total des frais engagés : 231220 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/03/2023

Nom et prénom du malade : Mr BENAÏSSA Ahmed Age : _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie Coronair

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 15/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : E.S.A



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/03/2023		681,90	370,10	
01/03/2023	Rehd	681,90	370,10	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p style="text-align: center;">  Pharmacie Morsad 83 Lot Echoura Route 1100 Casablanca di Maadouf Casablanca 22 10 2023 </p>	13/03/2023	1762,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

A circular diagram showing the numbers 1 through 8 arranged in a circle around a central point labeled H. The numbers are positioned such that they form a continuous loop. A horizontal axis passing through the center is labeled D on the left and G on the right. Below the circle, there is a label B.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CAS le 13.03.2023

M. Benissa Ahmed.

27,70 x 7

1. Cardiaspérine



98,90 x 7

0 - 1 - 0

2. Amlor 10 :

1 - 0 - 0



140 x 4

3. Oedes 20

1 - 0 - 0

316,00

4. Plavix 75 : 0 - 1 - 0.



T = 1762,20

HT de 06

Pharmacie Morsad
93, Lot. Bouchra Route 1100
Sidi Maârouf-Casablanca
Tél: 0522 321920

Dr. TAOUEFJI Cardiologie
Cardiochirurgie
Rythmologie interne
INPE Intervent. Cardiol.
Tél: 0561 423 200

Pharmacie Morsad
93, Lot. Bouchra Route 1100
Sidi Maârouf-Casablanca
Tél: 0522 321920

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



UT.AV : 14 25

LOT N° : GE 2071

P.P.V.

98 90

P.P.V.

98,90

P.P.V.

98 90

UT.AV

14

12

2

2

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique

P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain setââ Casablanca

Plavix 75 mg. cp pel b 28
P.P.V. : 316,00 DH

6 118001 081257

UT.AV

14

12

2

2

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

1

LOT: 211542
PER: 05-2024
P.P.V: 140,00DH

LOT: 211542
PER: 05-2024
P.P.V: 140,00DH

LOT: 211542
PER: 05-2024
P.P.V: 140,00DH

UT.AV :

P.P.V.

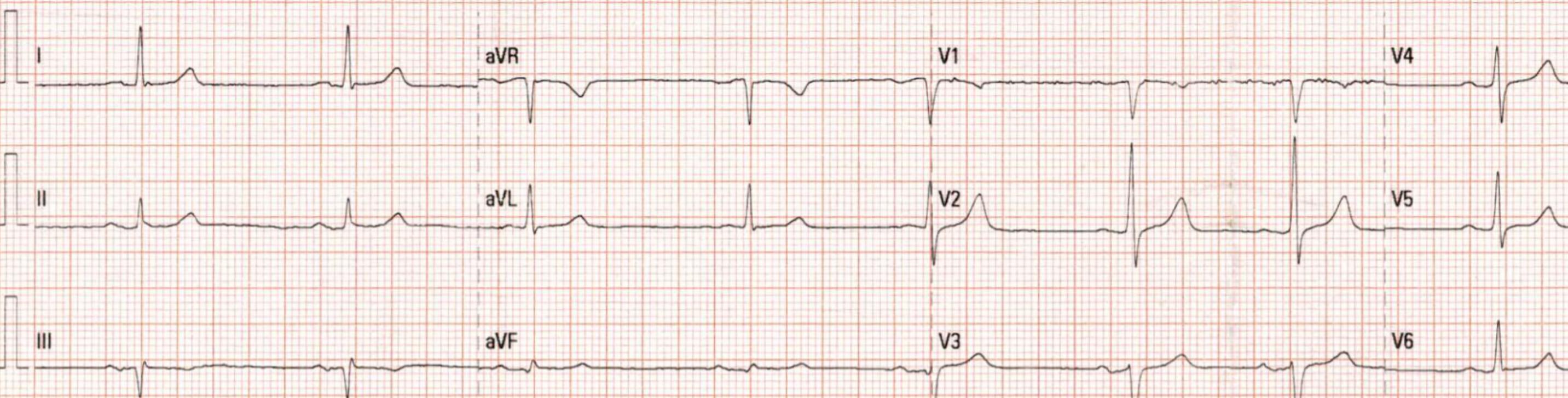
98,90
98,90

LOT N° :

D:2023031309192373

THE BOSTONIAN SOCIETY

10. The following table shows the number of hours worked by 1000 workers in a certain industry.



25 mm/s

mm/mV 50

BDR 35 Hz

Hodges 0

DO/V28.4.1

SN:FK-18028430

10. The following table shows the number of hours worked by 1000 workers in a certain industry.

Copyright © by Holt, Rinehart and Winston, Inc.

ANSWER

↑ ↗

2023031309192373
ne:
3-03-13 09:19:33

(bpm) 5
(ms) 1
on (ms) 8
erval (ms) 3
xes (deg) 4

—

Possible sequence error

-- Interpretation made without knowing patient's gender/age -

Normal ECG Unconf.

$$\Delta A = 130/80 - 1$$